

Marseille (13)

Démolition et reconstruction du centre pénitentiaire Baumettes 3

Chantier propre
BREEAM

Biosourcé
Démarche HQE

BEPOS
E+C-

MOA : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)

Entreprise générale : Eiffage

Architectes : Groupe-6 & WTF

BET environnement : Inddigo

BET TCE : WSP

AMO environnement : Vizea

Programme :

- Unités d'hébergement
- Unités administratives
- Théâtre
- Mur d'enceinte historique conservé

Calendrier :

- Démolition : 3^e trimestre 2021
- Construction 2022
- Livraison : 2023
- Mise en service : 2024

Missions :

- Préconisation de mesures ERC : Objectif de chantier à faible nuisance. Prise en compte des besoins des riverains et de l'influence du chantier sur l'environnement
- Rédaction de la charte chantier à faibles nuisances
- Analyse des offres des groupements de conception-réalisation et des réponses apportées à la charte chantier
- Focalisation sur la méthodologie de démolition : limitation des poussières, gestion du bruit, gestion des déchets
- Présentation de la démarche chantier aux associations de riverains
- Assistance pour le suivi des enjeux environnementaux et de développement durable de l'opération : Analyse du dossier APS/APD/PRO pour valider la conformité du projet avec les objectifs environnementaux, au travers des exigences de la méthode HQE et du programme.

Éléments clés de l'opération :

- Site enclavé par le parc national des Calanques
- Valorisation des déchets, sur site et en décharge
- Proximité avec les habitations du 9^e arr et travaux en site occupé
- Enjeux de confort d'été et de FLJ à concilier avec l'aménagement des bâtiments sur la parcelle.



Personnel pénitentiaire
Détenus
Riverains



Massif des Calanques
Zone Natura 2000
ZNIEFF



Avec son « Plan 15.000 », le Ministère de la Justice entend augmenter le nombre de place sans son parc de lieux de détention. Pour cela, le centre pénitentiaire des Baumettes se renouvelle. Une première opération a été livrée en 2016 avec la démolition et la reconstruction des bâtiments Baumettes 2. À présent, il s'agit de démolir et reconstruire les bâtiments Baumettes 3.

Dans ce contexte, l'APIJ mobilise VIZEA tout au long de l'opération pour le suivi des enjeux environnementaux et de développement durable de l'opération.

Les enjeux de cette opération se concentrent sur l'application d'une démarche de qualité environnementale des bâtiments afin de répondre aux enjeux de performance énergétique, de réduction de l'impact sur l'environnement et de qualité d'usage, mais également sur la mise en place par les entreprises de moyens adaptés pour limiter les nuisances et pollutions du chantier.

En effet, l'opération Baumettes 2 ayant été mal vécue par les riverains, la maîtrise des impacts du projet des Baumettes 3 sur son environnement constitue l'un des critères majeurs d'acceptation du projet dans son ensemble. L'APIJ a donc souhaité adopter une posture volontaire et proactive en matière de solutions pour limiter autant que possible les externalités négatives causées par le futur chantier.

L'APIJ souhaite donc appliquer une démarche de chantier à faibles nuisances, mieux encadrer les opérations de démolition et faciliter la communication auprès des riverains.

Suite à des concertations publiques avec les riverains trois axes de réflexion ont été dégagés : le bruit du chantier, en particulier de la démolition, les pollutions générées par les travaux, en particulier la poussière de démolition, l'influence du chantier sur le trafic dans le quartier. Une charte chantier à faibles nuisances et des mesures ERC ont donc été élaborées pour assurer une bonne cohabitation avec les riverains tout en minimisant l'impact du chantier sur l'environnement.

